Proposition 2 : E-mail de conversion (relance)

Envoi non personnalisable depuis Gaspard par les services diocésains.
Expéditeur : denier@diocese-paris.net
Objet de l'e-mail : Facilitez votre don à notre paroisse
Destinataire (segment) : tout donateur ponctuel depuis 2022 ayant fait un don entre 1€ et 1000€

Ce mode de don a de nombreux avantages :

Il vous permet de faciliter votre engagement, car vous n'avez plus besoin de penser à renouveler votre don annuel.

Pour la paroisse, il permet de maintenir nos activités et de planifier de nouveaux projets tout au long de l'année grâce à une gestion de trésorerie simplifiée.

Si vous êtes imposable, 1 € par jour c'est 0,34 € centimes d'euros après déduction fiscale.

Tout comme les dons ponctuels, le prélèvement automatique fait l'objet d'un reçu fiscal.

Si vous souhaitez mettre en place un prélèvement automatique, il vous suffit de remplir le formulaire en ligne 100% sécurisé :

cliquez ici

Lien vers https://denier.diocesedeparis.fr/

Vous pouvez choisir le montant que vous souhaitez donner à notre paroisse. Le prélèvement peut être modifié ou arrêté à tout instant sur simple demande à infodons@diocese-paris.net.

Votre soutien est précieux et fait une réelle différence dans la vie de notre communauté. Merci !

Soyez assurés de mes prières,

Le curé de votre paroisse

Lien vers https://denier.diocesedeparis.fr/

Pour vous désinscrire, merci de répondre à cet email en précisant l'objet de votre demande.